

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 26-6-2017 Date de révision: Remplace la fiche: Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : FOUNT SF6080
Code du produit : AD0901GFSF6080
Type de produit : FOUNTAIN SOLUTION
Groupe de produits : GALAXY FOUNTS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels

Spec. d'usage industriel/professionnel : L'application industrielle Graphics

Utilisation de la substance/mélange : Sheet Fed Fonction ou catégorie d'utilisation : Adjuvant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AtéCé Graphic Products Molenwerf 14 NL1911 DB Uitgeest Tel.: +31 251 319109

E-mail: msds@atece.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 - (0) 30 2748888 Dutch Poison center / Vergiftigings Centrum

Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 H312 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2-11-2017 FR (français) 1/9





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHSUI

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : 2-butoxyéthanol; mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-

methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1),

Mentions de danger (CLP) : H312 - Nocif par contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières, Fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans conformément à la législation locale, régionale,

nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-butoxyéthanol	(N° CAS) 111-76-2 (N° CE) 203-905-0 (N° Index) 603-014-00-0	10 - 25	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
bronopol (INN), 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	(N° CAS) 52-51-7 (N° CE) 200-143-0 (N° Index) 603-085-00-8	< 0.26	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1),	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	< 0.04	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1),	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	(C >= 0.0015) Skin Sens. 1, H317 (0.06 = <c 0.6)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(0.06 =<c 0.6)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(C >= 0.6) Skin Corr. 1B, H314</c></c>

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation

oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agents d'extinction non appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

 Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

 Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

2-11-2017 FR (français) 3/9





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres

Autres informations

: Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques.

Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Produits incompatibles

: Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Matériaux d'emballage

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Lieu de stockage

Protéger contre le gel. Conserver à température ambiante.

Prescriptions particulières concernant

Stocker dans un récipient fermé. correctement étiqueté.

l'emballage

: MATERIAU APPROPRIE: matière synthétique.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), (55965-84-9) Pays-Bas Grenswaarde TGG 8H (mg/m³) 0.2 mg/m³

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle

: Eviter toute exposition inutile. Gants. Lunettes de protection. Masque à gaz.

Protection des mains

Porter des gants appropriés (testé selon EN374): Caoutchouc nitrile : temps de pénétration > 480' - epaisseur 0,40 mm. Les gants doivent en tout cas être remplacés à la moindre trace d'usure ou de transpercement

Protection oculaire

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires

: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.







Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

2-11-2017 FR (français) 4/9





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideApparence: Liquide.Couleur: Rouge clair.Odeur: caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 4.8

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 100 °C
Point d'éclair : 65 °C
Température d'auto-inflammation : 240 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable
Pression de vapeur : 23 hPa

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1.03 g/cm³

Solubilité : Miscible avec l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucun danger d'explosion direct.

Limites d'explosivité : 1.1 - 10.6 vol %

9.2. Autres informations

Propriétés comburantes

Teneur en COV : ≈ 28 % (EC)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. Vapeurs. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

2-11-2017 FR (français) 5/9





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

PURPICUE 11: Informations toxicals	aigues		
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques			
11.1. Informations sur les effets toxicologi	•		
Toxicité aiguë	: Cutané: Nocif par contact cutané.		
ATE CLP (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel		
2-butoxyéthanol (111-76-2)			
DL50 orale rat	1480 mg/kg		
DL50 cutanée lapin	400 mg/kg		
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	11 mg/l/4h (ATE)		
bronopol (INN), 2-bromo-2-nitropropane-1,3-c	diol (52-51-7)		
DL50 orale rat	305 mg/kg		
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg (guinea pig)		
CL50 inhalation rat (mg/l)	>= 0.588 g/m³		
_	-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), (55965-		
84-9)			
DL50 orale rat	70 mg/kg		
DL 50 cutanée rat	1008 mg/kg		
CL50 inhalation rat (mg/l)	0.33 g/m³		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.		
	pH: 4.8		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.		
	pH: 4.8		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé		
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Cancérogénicité	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Toxicité pour la reproduction	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Danger par aspiration	: Non classé		
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
indications complementalies	. Comple terra ace acrimees disponibles, les criteres de dissilloation ne sont pas tempis		
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

2-butoxyéthanol (111-76-2)		
CL50 poisson 1	1490 mg/l (Lepomis macrochirus)	
CL50 autres organismes aquatiques 1	1720 mg/l (Daphnia magna / 24h)	
CE50 Daphnie 1	1550 mg/l	
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l	
bronopol (INN), 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)		
CL50 poisson 1	35.7 mg/l	
CE50 Daphnie 1	1.4 mg/l	
EC50 72h algae 1	0.37 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (OECD 201)	
2-11-2017	FR (français)	6/9





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

bronopol (INN), 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)		
EC50 72h algae (2)	0.25 mg/l	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), (55965-84-9)		
CL50 poisson 1	1.57 mg/l Oncorhynchus mykiss (96 h)	
CL50 poissons 2	14.7 mg/l	
CE50 Daphnie 1	8 mg/l	
EC50 72h algae 1	0.048 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (OECD 201)	
EC50 72h algae (2)	1.67 mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

FOUNT SF6080	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FOUNT SF6080	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

produit/emballage

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les réglements locaux. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 03 08 - déchets liquides aqueux contenant de l'encre

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Conformement aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN				
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	elle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danç	14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

2-11-2017 FR (français) 7/9





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : ≈ 28 % (EC)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van Substances mutagènes

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

Danemark

Unité de stockage

Classe de danger d'incendie

Remarques concernant la classification

: Classe III-1

50 litre

: Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

Recommandations règlementation danoise

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

2-11-2017 FR (français) 8/9





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

A . = 0/11/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/	
Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH) - Galaxy Chemicals (V01)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Atéce GRAPHIC PRODUCTS